



COMMUNE D'ARCANGUES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-huit du mois de juin deux mille vingt-quatre à 19 h 30.
La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents : M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, M. GARMENDIA Jean, Mme LAFFONTAS Céline, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, M. GAROSI Rémy, Mme DUCOURNAU Marcelle, M. PICOT Olivier, M. GARIADOR Alain, Mme JOST Sybille, Mme FAVRE Nathalie, Mme DACHARY Sylvie, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane

Secrétaire de séance : M. MAISTERRENA Didier

Absents excusés :

M. DARRIGOL Daniel ayant donné pouvoir à M. GARMENDIA Jean

M. GARRIGUE Jean-Michel ayant donné pouvoir à Mme LAFFONTAS Céline

Mme THOMAS Nélize

Mme CABROL Laurence

Mme CAZAUX Marie-Christine

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres ayant pris part au vote : 20

Date de la convocation : 14 juin 2024

Date d'affichage : 14 juin 2024

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° 2024/34

Compte Financier Unique 2023 - Désignation du président de séance

En application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il est ainsi proposé de désigner Mme LAFFONTAS pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du Compte Financier Unique 2023 du budget principal et du budget annexe « Arrangoitze ».

Vu l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

DECIDE de désigner Mme LAFFONTAS pour assurer la présidence de la séance durant la présentation et le vote du Compte Financier Unique du budget principal et des budgets annexes.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire,





M. ECHEVERRIA Philippe.

Le secrétaire,



M. MAISTERRENA Didier